



**Projet pour le “Renforcement du mécanisme d'alerte précoce et de réponse sensible au genre en Afrique de l'Ouest et du Centre”
WELLSPRING PHASE II.**

TERMES DE REFERENCE

« CONSULTANT (E) INTERNATIONAL (E) POUR UNE EVALUATION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME BASÉES SUR LE GENRE ET L'IMPACT DU TERRORISME AUX FRONTIÈRES¹ DES ETATS DE LA CEEAC»

SIGLES :

- **CEDEAO** : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- **CEEAC** : Communauté Économique des États de l'Afrique centrale
- **CER** : Communauté Économique Régionale
- **COPAC** : Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale
- **COPAX** : Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale
- **MARAC** : Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique centrale
- **OSC** : Organisation de la Société Civile
- **Partenariat OIG-OSC** : Organisations Intergouvernementales-Organisations de la société Civile
- **UA** : Union Africaine
- **UNOCA** : Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale
- **WANEP**: West Africa Network for Peacebuilding

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

WANEP et ses partenaires (COPAC, CEDEAO, CEEAC, UA, UNOCA) ont procédé, le 1^{er} juin 2021, au lancement de la deuxième phase du projet de “**Renforcement du mécanisme d'alerte précoce et de réponse sensible au genre en Afrique de l'Ouest et du Centre**” dont la phase I s'est déroulée d'octobre 2019 à mars 2021.

Cette deuxième phase repose sur les lacunes et les faiblesses existantes dans les partenariats entre les Organisations intergouvernementales et les OSC en Afrique centrale, alors que ces partenariats devraient contribuer efficacement à un mécanisme de prévention des conflits

¹ Entendons aux frontières des Etats de l'Afrique centrale avec d'autres États et aux frontières communes des États de la CEEAC.

pour la paix et la sécurité humaine en Afrique centrale. Elle est également informée par les disparités entre les sexes dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales d'alerte précoce et de réponse, la persistance de conflits violents et les menaces croissantes d'insécurité en Afrique centrale. Enfin, la manifestation transversale de l'extrémisme violent, des urgences humanitaires complexes, des violations des droits de l'homme, de la violence sexuelle et sexiste continue de se chevaucher et d'avoir un impact au niveau des frontières communes aux États et des frontières de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

1. La région de l'Afrique centrale est l'une des zones les plus touchées par les conflits dans le monde depuis 1945. Elle compte plus de 145 millions d'habitants dans les 11 États membres de la (CEEAC) dont environ 50,11 % sont des femmes. Avec une moyenne de 5 enfants par femme, l'Afrique centrale est et restera certainement l'une des régions les plus peuplées du continent pour les trois prochaines générations. Malgré les défis multiples, elle a fait des progrès en termes de positionnement des femmes dans les mécanismes de prise de décision ; le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe en sont des exemples.

2. Une autre particularité de la région est l'existence d'organisations de la société civile actives qui pourraient jouer un rôle essentiel dans la mobilisation d'actions concrètes sur un large éventail de questions liées à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la sous-région,

3. Le Protocole du COPAX signé en 2010 par les Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEEAC a créé le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC). Il lui assigne la mission d'observation, de surveillance et de prévention des crises au sein des Etats de la CEEAC. Le règlement intérieur du MARAC recommande le renforcement de la collaboration avec la société civile dans la sous-région. C'est pourquoi, dans sa stratégie de collecte d'informations au niveau de sa structure décentralisée, le MARAC a voulu associer la société civile dans la remontée des informations depuis les zones d'observation et de surveillance vers la CEEAC. C'est ainsi que, quelques représentants de la société civile ont été responsabilisés en qualité de « Correspondants décentralisés ».

4. En mars 2020, un atelier destiné à revitaliser le partenariat CEEAC- organisations de la société civile dans les domaines de la prévention de conflits, de la médiation et de l'alerte précoce en Afrique centrale, en étroite collaboration entre la CEEAC, l'UNOCA, la CEDEAO et le Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP), s'est tenu à Libreville pour les membres de la COPAC. Il a bénéficié des enseignements et des expériences de WANEP et de la CEDEAO en matière de mécanisme d'alerte précoce basée sur le genre.

5. La priorité du projet est d'assurer que la COPAC puisse soutenir le MARAC et d'autres organes de la CEEAC en leur fournissant des informations crédibles issues des réseaux locaux et nationaux en rapport avec les incidents liés aux violations des Droits Humains basées sur le genre, lesquelles seraient susceptibles de générer ou d'aggraver les conséquences des conflits dans la sous-région.

6. Ainsi, la phase II du projet contribuera au renforcement des capacités des points focaux de la COPAC pour un suivi des indicateurs de violations des Droits Humains basées sur le genre,

afin de contribuer à prévenir et atténuer ces exactions, à travers des informations crédibles reçues en temps réel et traitées par le MARAC et ses partenaires.

II.OBJECTIFS

1. Objectif général

La présente consultance a pour objectif global "d'effectuer une évaluation de base des violations des Droits Humains basées sur le genre et de la manifestation transversale de l'extrémisme violent qui a un impact sur les frontières de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)".

2. Objectifs spécifiques :

1. Réaliser une évaluation de base sensible au genre en Afrique centrale sous la supervision de la COPAC et de WANEP, qui mettra l'accent sur les violations des Droits Humains basées sur le genre, les atrocités et les menaces à la sécurité humaine en Afrique centrale ;

2. Réaliser un état des lieux de l'impact du terrorisme dans la région, aux frontières des Etats de l'Afrique centrale avec d'autres États et aux frontières communes des États de la CEEAC.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Des informations sur les violations des droits de l'homme basées sur le genre et les menaces à la sécurité humaine en Afrique centrale sont collectées en collaboration avec les membres de la COPAC et de leurs réseaux nationaux et locaux ;
- Un état des lieux sur l'impact du terrorisme aux frontières des Etats de l'Afrique centrale avec d'autres États et aux frontières communes des États de la CEEAC est réalisé.

IV. METHODOLOGIE

Les activités se déclineront comme suivent :

Etape 1 :

- Discussion et adoption de la méthodologie et du plan de travail entre le/la consultant (e) et les commanditaires de la consultation,
- Appropriation des TDR pour la consultation par le/la candidat (e) retenu (e),
- Activation des contacts des organisations membres de la COPAC, les associations des femmes et des jeunes, les organisations des Droits de l'Homme, les points focaux du MARAC, les organisations économiques régionales, particulièrement la CEEAC, les Nations Unies, notamment UNOCA ;

Etape 2 : Entretien virtuel avec les contacts au niveau local et régional

Cette activité explorera l'utilisation de l'application WhatsApp pour les discussions de groupes focaux et les entretiens avec des personnes ressources, des organisations et institutions qui sont experts dans le domaine.

Etape 3 : Production d'un rapport final qui prend également en compte des initiatives existantes impliquant la société civile, pour prévenir les violations des Droits Humains basées sur le genre et soutenir les victimes.

V. LIVRABLES

- Résultat 1 : Un guide d'interview, une grille spécifique de collecte des données sont élaborés ;
- Résultat 2 : Un tableau d'information récapitulative sur les récents conflits survenus en Afrique centrale avec des statistiques sur les violences basées sur le genre y afférentes est produit ;
- Résultats 3 : Un rapport final de la consultation portant sur l'évaluation de base sensible au genre en Afrique centrale est rédigé.

VI. LOCALISATION ET DUREE DE LA CONSULTANCE

Le/la Consultant (e) doit être un (e) ressortissant (e) de l'Afrique centrale. Il/elle sera engagé (e) pour une durée de vingt et un (21) jours ouvrables dont les dates seront convenues de commun accord.

VII. PRINCIPALES TACHES DU/DE LA CONSULTANT(E)

Travaillant sous la supervision conjointe du Comité Régional de la COPAC avec l'appui de WANEP, le/la Consultant (e) va remplir les tâches ci-après :

- Élaborer un carnet d'adresses qui regroupe les noms et les contacts des interlocuteurs, organisations et institutions requises pour la collecte des données dans les 11 pays que comptent la CEEAC ; y compris les organisations membres de la COPAC intervenant sur l'alerte rapide, la prévention des conflits ;
- Élaborer une cartographie qui renseigne sur les récents conflits survenus en Afrique centrale avec des statistiques sur les violences basées sur le genre ;
- Identifier les défis et les obstacles rencontrés par les acteurs de la société civile en Afrique centrale dans la collecte des données sur les violences basées sur le genre ;
- Recueillir les recommandations liées aux discussions engagées avec les interlocuteurs, les autorités et les acteurs de la société civile, ceci devant servir de base aux réflexions ultérieures sur le renforcement de la société civile dans la prévention des conflits en Afrique centrale ;
- Préparer et soumettre un rapport final de la consultation en y intégrant les contributions et recommandations.

VIII. PROFIL DU CONSULTANT(E)

Le/la Consultant(e) doit :

- Être ressortissant d'un Etat membre de la CEEAC ;
- Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle (Master ou autre) en Sciences

- Politiques, en Droit, en Sciences Sociales ou dans une discipline connexe ;
- Avoir une expérience avérée dans les questions du Genre et des Droits Humains, particulièrement sur la Femme, la Paix et la Sécurité en Afrique Centrale ;
 - Avoir une bonne connaissance du contexte de paix et de sécurité en Afrique centrale ;

Les candidatures féminines et celles des personnes issues des minorités sont vivement encouragées ;

Autres aptitudes du consultant(e) :

- Faire preuve d'intégrité, de respect de la diversité et de professionnalisme ;
- Avoir une capacité à organiser et à planifier son travail, y compris la collecte de données, la conduite d'une recherche et la rédaction de rapports dans le respect des normes requis et des délais impartis ;
- Avoir une excellente capacité de rédaction ;
- Avoir une aptitude à communiquer efficacement, de manière simple et compréhensible ;
- Être accessible et disponible ;
- Avoir une maîtrise parfaite du français parlé et écrit, la connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Avoir une maîtrise parfaite de l'outil informatique, de l'internet et des réseaux sociaux ;

IX. REMUNERATION

La rémunération est fixée conformément aux standards et règles de WANEP et sera de \$ 6300 pour les 21 jours de consultation, après livraison finale.

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Un projet de méthodologie à suivre pour la mission ;
- Un chronogramme détaillé indicatif de la mission ;
- Un CV daté et signé ;
- Deux attestations de bonne fin d'exécution de consultations similaires

XI. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la **COPAC** par courrier électronique au mail du **Président de la COPAC** kasmaku.mabala06@gmail.com et au **Secrétariat régional de la COPAC** ropaga.gn@gmail.com avec copie obligatoire à **WANEP** à application@wanep.org, akambire@wanep.org avec la mention « **CONSULTANT (E) INTERNATIONAL (E) POUR UNE EVALUATION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME BASÉES SUR LE GENRE ET L'IMPACT DU TERRORISME AUX FRONTIÈRES² DES ETATS DE LA CEEAC** ».

Les dossiers de candidatures doivent être reçus au plus tard **le vendredi 30 juillet 2021** à 12 :00 GMT.



² Entendons aux frontières des Etats de l'Afrique centrale avec d'autres États et aux frontières communes des États de la CEEAC.